



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Rhône-Alpes

SP 1211 11/2022

STATISTIQUES RHÔNE-ALPES

FILIÈRE BOIS

| 2021

ACCIDENTS DU TRAVAIL
MALADIES PROFESSIONNELLES
ACCIDENTS DE TRAJET



Cette brochure présente pour la région Rhône-Alpes les statistiques accidents du travail, maladies professionnelles et accidents de trajet dans la filière bois pour 2021.

Les activités concernées sont le travail du bois, la fabrication de meubles et la construction bois (codes de la Nomenclature d'Activités Française retenus dans le paragraphe « Autres données »).

Dans ce secteur, la fréquence et la gravité des accidents du travail sont 2 fois supérieures à la moyenne régionale tous secteurs confondus.



5 753

sections d'établissements



27 989

salariés

Sommaire

**Accidents
du travail**

3-5

**Maladies
professionnelles**

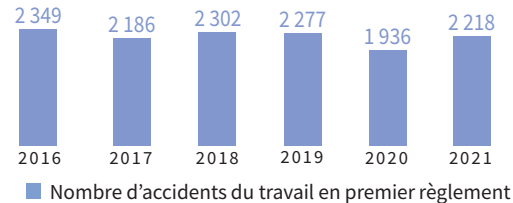
6-8

**Accidents
de trajet**

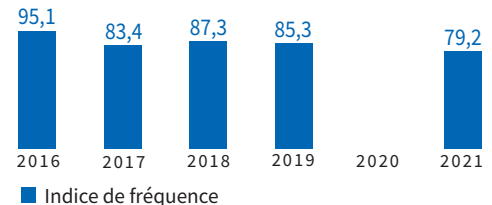
9-11

Accidents du travail

L'indice de fréquence a diminué de 17% depuis 2016 mais reste, tout comme la gravité, 2 fois supérieur à la moyenne régionale tous secteurs confondus.



Les indices de fréquence ainsi que les autres indicateurs (indice de gravité, taux de fréquence, taux de gravité) n'ont pas été communiqués pour l'année 2020 à cause du recours au chômage partiel durant la période Covid. En 2021, certains secteurs sont restés au chômage partiel une partie de l'année, les effectifs et les heures travaillées de l'année 2021 ainsi que les indicateurs de sinistralité bruts qui en découlent sont donc à prendre avec précaution.



79,2

Indice de fréquence

Nombre d'accidents du travail en premier règlement pour 1000 salariés.

3,3

Taux de gravité

Nombre de journées d'incapacité temporaire pour 1000 heures de travail.

16 522 577 €

Montant des dépenses de l'Assurance Maladie

liées à la réparation des accidents avec ou sans arrêt de l'année considérée (frais médicaux, indemnités journalières, indemnités en capital ou rentes).

119

Nouvelles Incapacités Permanentes

On entend par « nouvelles » les incapacités permanentes ayant donné lieu à un premier versement de prestation en 2021.

145 963

Journées indemnisées

L'équivalent de 575 emplois à temps plein.
Nombre de jours d'arrêt moyen par accident : 66.



4

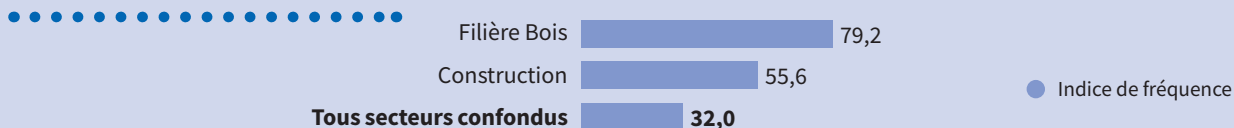
Décès

2 218

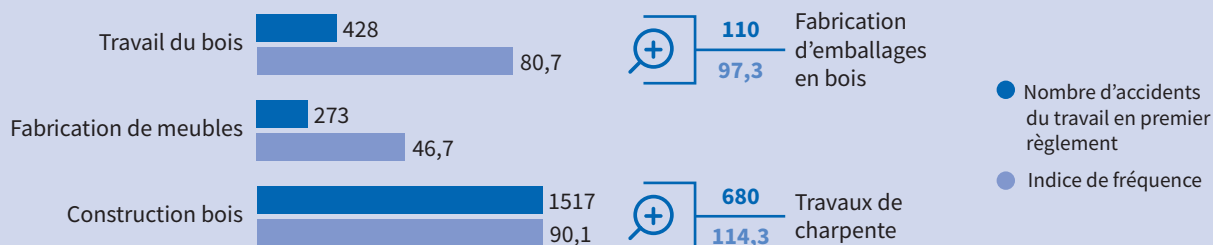
Accidents du travail en premier règlement

Accidents du travail ayant donné lieu à un arrêt de travail ou à une incapacité permanente.

Un indice de fréquence beaucoup plus élevé dans la filière bois que dans les autres activités.



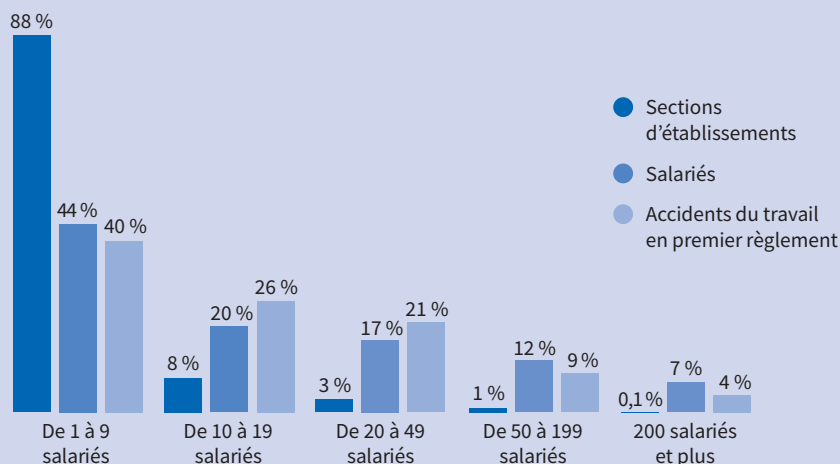
68% des accidents du travail concernent la construction bois.



Les accidents du travail sont plus fréquents dans les établissements de 10 à 49 salariés.

Les entreprises employant entre 10 et 19 salariés représentent :

- ③ 8% des sections d'établissement,
- ③ 20% des salariés,
- ③ et 26% des accidents du travail.



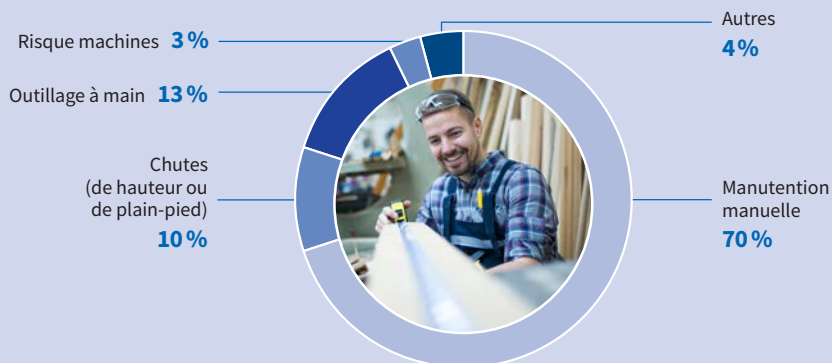
Les manutentions manuelles, les chutes et l'outillage à main sont les principales causes d'accidents du travail.



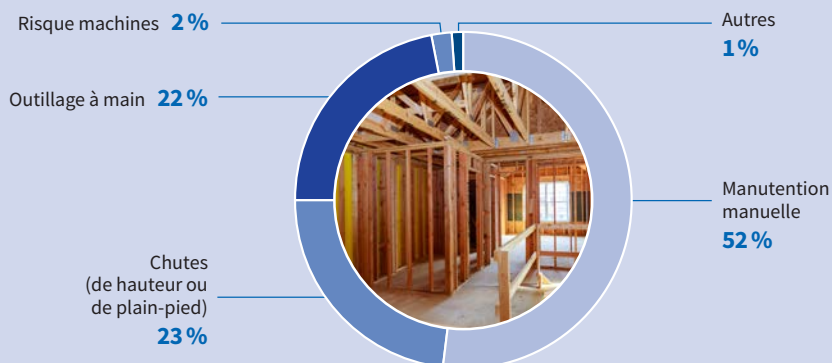
Travail du bois ▶



Fabrication de meubles ▶



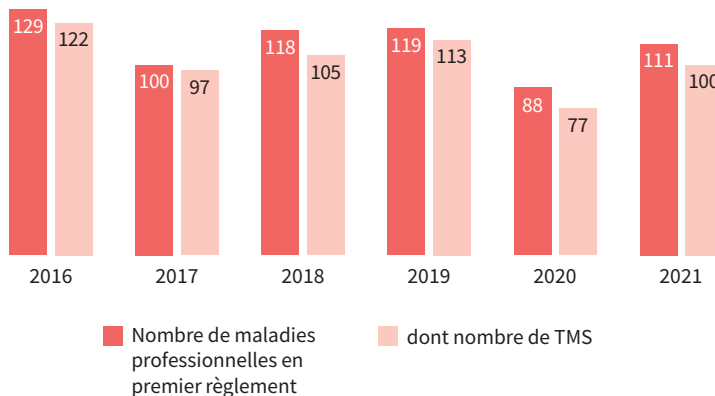
Construction bois ▶



Maladies professionnelles

Les maladies professionnelles représentent 5% du nombre de sinistres mais 29% des dépenses totales.

Les dépenses liées aux maladies professionnelles ont augmenté de 50% depuis 2016 (en lien avec quelques cas dus à l'amiante et aux poussières de bois).



31 993

Journées indemnisées

L'équivalent de 125 emplois à temps plein. Nombre de jours d'arrêt moyen par maladie : 288.

48

Nouvelles Incapacités Permanentes

On entend par « nouvelles » les incapacités permanentes ayant donné lieu à un premier versement de prestation en 2021.



7 241 051 €

Montant des dépenses de l'Assurance Maladie

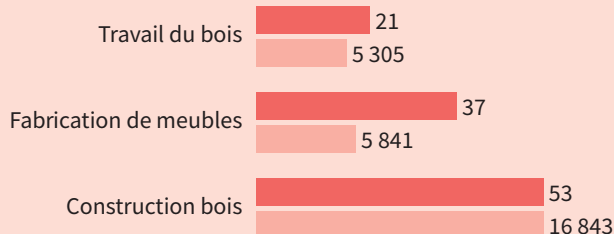
liées à la réparation des maladies avec ou sans arrêt de l'année considérée (frais médicaux, indemnités journalières, indemnités en capital ou rentes).

111

Maladies professionnelles en premier règlement

Maladie professionnelle ayant donné lieu à un arrêt de travail ou à une incapacité permanente.

La fabrication de meubles plus touchées par les maladies professionnelles.



90% des maladies professionnelles sont des troubles musculo-squelettiques (TMS).

TMS **90%**
 Autres tableaux **3%**
 Amiante **3%**
 Hors tableau **4%**



● Nombre de maladies professionnelles en premier règlement
 ● Nombre de salariés

TMS (90%) :



85% Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail (Tableau 57)

5% Autres TMS

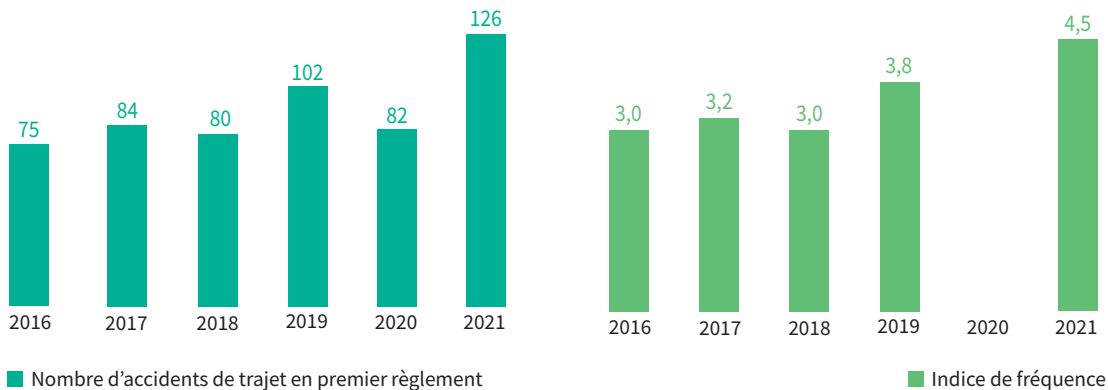
10% Affections chroniques du rachis lombaires provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes (Tableau 98)



En France, 64 affections professionnelles provoquées par les poussières de bois ont été reconnues en 2020 tous secteurs confondus (45 cancers primitifs).

Accidents de trajet (*Domicile-Travail*)

Malgré une tendance à la hausse, l'indice de fréquence reste légèrement inférieur à la moyenne régionale tous secteurs confondus (4,7).



Les indices de fréquence ainsi que les autres indicateurs (indice de gravité, taux de fréquence, taux de gravité) n'ont pas été communiqués pour l'année 2020 à cause du recours au chômage partiel durant la période Covid.

En 2021, certains secteurs sont restés au chômage partiel une partie de l'année, les effectifs et les heures travaillées de l'année 2021 ainsi que les indicateurs de sinistralité bruts qui en découlent sont donc à prendre avec précaution.

8 649

Journées indemnisées

L'équivalent de 34 emplois à temps plein. Nombre de jours d'arrêt moyen par accident : 68.

126

Accidents de trajet en premier règlement

Accidents de trajet ayant donné lieu à un arrêt de travail ou à une incapacité permanente.

9

Nouvelles Incapacités Permanentes

On entend par « nouvelles » les incapacités permanentes ayant donné lieu à un premier versement de prestation en 2021.



1 salarié
sur 220
victime d'accident
de trajet en
2021

1 432 611 €

Montant des dépenses de l'Assurance Maladie

liées à la réparation des accidents de trajet avec ou sans arrêt de l'année considérée (frais médicaux, indemnités journalières, indemnités en capital ou rentes).

0,2

Taux de gravité

Nombre de journées d'incapacité temporaire pour 1000 heures de travail.

4,5

Indice de fréquence

Nombre d'accidents de trajet en premier règlement pour 1000 salariés.

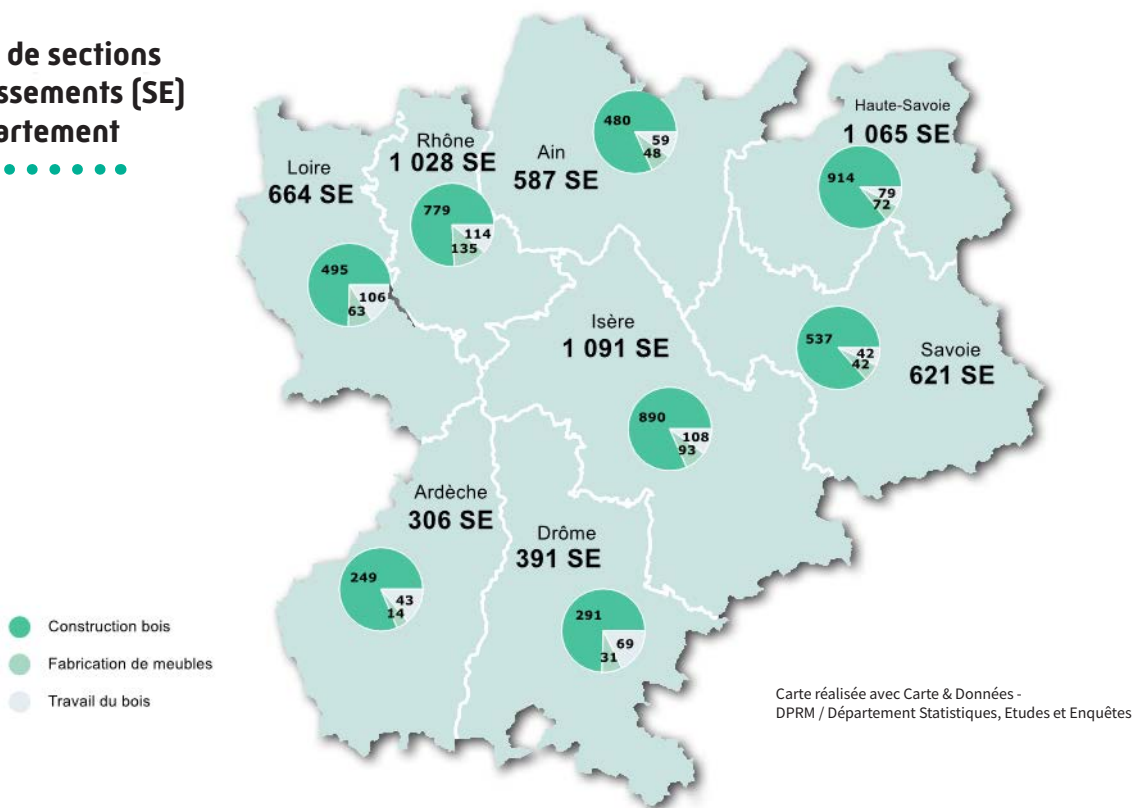
Autres données

Les activités de la Nomenclature d'Activités Française concernées par la filière bois.



Filière bois	Code NAF	Libellé	Nombre de sections d'établissements	Nombre de salariés
Travail du bois	1610A	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	620	5 305
	1610B	Imprégnation du bois		
	1621Z	Fabrication de placage et de panneaux de bois		
	1622Z	Fabrication de parquets assemblés		
	1623Z	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries		
	1624Z	Fabrication d'emballages en bois		
	1629Z	Fabrication d'objets divers en bois ; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie		
Fabrication de meuble	3101Z	Fabrication de meubles de bureau et de magasin	498	5 841
	3102Z	Fabrication de meubles de cuisine		
	3109A	Fabrication de sièges d'ameublement d'intérieur		
	3109B	Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement		
Construction bois	4332A	Travaux de menuiserie bois et PVC	4 635	16 843
	4391A	Travaux de charpente		

Nombre de sections d'établissements (SE) par département



La déclaration sociale nominative devenue obligatoire depuis janvier 2017 a créé une rupture dans nos séries statistiques entre les années 2016–2017 et 2017–2018. En effet, le nombre d'heures travaillées qui intègre désormais les périodes de congés ainsi que la photographie des effectifs qui rend mieux compte des contrats courts, en sont la parfaite illustration.

Les indices de sinistralité 2020 (indices de fréquence, taux de fréquence, indice de gravité, taux de gravité) ne sont pas utilisables donc non représentés. Du fait du recours au chômage partiel durant la période Covid, les effectifs et les heures travaillées de l'année 2020 ne traduisent pas l'exposition au risque.



Carsat Rhône-Alpes
Prévention des Risques Professionnels
69436 Lyon Cedex 03



preventionrp@carsat-ra.fr

3679

[service gratuit + prix appel]



www.carsat-ra.fr



@Carsat_RA



Carsat Rhône Alpes

